



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

●●●  
SEANCE DU 22 MAI 2018

●●●  
COMPTE RENDU

### PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR, Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT, Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude,

### ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno,

## DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en vente d'ouvrages et produits dérivés lors de la Braderie du Livre d'Art organisée par le Musée d'Evreux le dimanche 16 septembre 2018, aux tarifs ci-après :

Produit	Prix boutique 2018	Nombre d'exemplaires déclassés	Prix braderie proposés
Ouvrage « Les Femmes photographes en France »	22,40 €	50	10,00 €
Ouvrage « Vénus »	16,20 €	50	5,00 €
Ouvrage « Meynard - Fractal »	42,40 €	50	10,00 €
Ouvrage « Bronzes antiques »	8,20 €	50	5,00 €
Ouvrage « Christian Bonnefoi »	24,40 €	50	5,00 €
CD « Denis Godefroy »	5,30 €	200	1,00 €
Ouvrage « Denis Godefroy   1949-1997 »	37,10 €	55	10,00 €

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour la gestion globale et le renouvellement des installations d'éclairage public et d'équipements électriques divers dont la signalisation tricolore lumineuse , **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que la Ville d'Evreux soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que le marché soit attribué par la commission d'appel d'offres de la Ville d'Evreux si la procédure mise en œuvre est une procédure formalisée, **ACCEPTE** l'attribution du marché s'il est conclu en procédure non formalisée, par le Maire d'Evreux (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront Evreux Portes de Normandie, la Ville d'Evreux et ses établissements publics (CCAS et Caisse des Ecoles) pour leurs contrats d'assurance, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que le marché soit attribué par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie si la procédure mise en œuvre est une procédure formalisée, **ACCEPTE** l'attribution du marché s'il est conclu en procédure non formalisée, par le Président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de **SIGNER** les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **OCTROIE** une subvention d'un montant maximum de **82 000 €** (les subventions octroyées par le Conseil départemental et la Région Normandie seront déduites de ce montant) à l'association FOSA (fondation des œuvres sociales de l'air) pour l'édition 2018 du Meeting de l'Air d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association BUDIE (Bureau des étudiants de l'IUT) pour les actions « Parcours européen » (1000 €) et la « Régate des IUT » (500 €) et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention.

☞ **DECIDE** la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire communautaire, sur la commune de Guichainville, section XA n°45 (11814 m²), **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	69 200 €	<b>Etat – DSIL 2018</b>	<b>628 000 €</b>	<b>40 %</b>
Études	84 000 €			
Travaux : VRD – Espaces verts – Clôtures Modules préfabriqués Télégestion	931 800 € 460 000 € 25 000 €	<b>Fonds propres</b>	<b>942 000 €</b>	<b>60 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 570 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 570 000 €</b>	<b>100 %</b>

**SOLLICITE** une subvention de 628 000 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et toutes subventions qui pourraient participer à l'optimisation du plan de financement du projet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier et la convention et ses éventuels avenants.